

Choix matières pour L3

Par **Laëtitia Mdc**, le **18/08/2014** à **15:12**

J'ai regardé et lu attentivement les différents post concernant le choix des matières pour la L3... mais comme chaque fac étant différente j'aimerais savoir si mon choix paraît cohérent. Je ne sais pas encore si je veux m'orienter vers du droit fiscal pure, du droit des affaires, du droit social ou encore un DJCE. Mais une chose est sûre ça sera du privé!

Je vous met ici les plaquettes des S5 et S6 pour ma fac :

http://www.droitucp.fr/images/fichiers/Licence_3/Semestre_5_droit_francais.pdf

http://www.droitucp.fr/images/fichiers/Licence_3/Semestre_6_droit_francais.pdf

Pour le S5 :

- . TD droit du travail + CM
- . TD droit fiscal + CM
- . CM droit des sociétés (UE2)
- . CM international public (UE2)
- . CM liberté fondamentale (UE3)
- . CM comptabilité (UE3)
- . CM droit pénal spécial (UE4)
- . TD anglais juridique

Pour le S6 :

- . CM + TD droit du travail
- . CM + TD droit des sociétés
- . CM liberté fondamentale (U2)
- . CM droit des sûretés (UE2)
- . CM histoire comparé du droit de la famille (UE3)
- . CM droit de la consommation (UE3)
- . TD anglais juridique
- . TD C2i (UE4)

Je m'interroge surtout pour les TD du S5... et s'il faut vraiment prendre droit des obligations au S5 (régime général des obligations il me semble) et le droit judiciaire privé...

Merci beaucoup pour vos remarques, j'espère avoir été assez clair dans mes propos!

Par **bulle**, le **19/08/2014** à **08:11**

Bonjour,

Pour le S5:

- il faut absolument prendre du droit des obligations au moins en option,
- je ne trouve pas ça très cohérent de prendre droit fiscal en TD en S5 et pas droit des sociétés dans la mesure où vous prendrez droit des sociétés en TD au S6, vous risquez d'avoir quelques lacunes.

Par **Dragon**, le **19/08/2014** à **12:06**

Bonjour,

tu peux déjà laisser de côté les matières de droit public (genre libertés fonda., international public..) et les matières historiques.

Par contre, le droit des obligations est essentiel ; tout comme le droit fiscal, le droit du travail et le droit des sociétés (étant donné tes aspirations futures). Après tout est question de prendre la matière en option ou en CM.

Par **Laëtitia Mdc**, le **22/08/2014** à **13:50**

D'accord, faut je vois comment faire pour le droit des obligations... pas simple de tout prendre et d'en laisser de côté quand cela nous plait.

Pour le droit judiciaire privé (il me semble équivalent à la procédure civile), c'est pas gênant de pas le prendre ?

Par **Dragon**, le **22/08/2014** à **14:57**

C'est difficile de te conseiller car tu n'as pas encore de préférences précises ; tu vises le droit des affaires, le droit fiscal ou le droit social donc c'est pas évident de faire des choix étant donné que ce ne sont pas les mêmes branches..

Mais le droit des obligations est obligatoire pour toi ; et le droit judiciaire privé (ou procédure civile) je ne pense pas que ce soit indispensable.